

**Séance du 13 avril 2026**

Convocation en date du 7 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

**N° 2026.04.13 - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 (correction d'erreurs matérielles)**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Isabelle MAISTRE, Thierry DOSCH, Nadia OULED SALEM, Christophe NIOGRET, Claudie SAINT ANDRE, Fabrice CANET, Sébastien GUERAUD, Benjamin ZIZIEMSKY, Alexa CORTINOVIS, Baptiste DAUJAT, Martine DESBENOIT, Claude MARQUIS, Friedrich VON KIRCHBACH, Françoise DUPONT-PRUDENT, Sylviane CHENE, Yvonne GAHWA, Laurent-Noël DOMINJON, Sara TAROUAT-BOUTRY, Andy NKUNDIKIJE, Raphaël DURET, Sonia EL HADJ-VULIN, Guillaume ROBERT, François DUTROP, Jessie MALLET, Suaip ZINKAL, Romain PEULET, Mathieu DODARD, Marion FLAMIN, Mandy PERRET-MEDEVIELLE, Marie MELEC, Jacques FRENEAT, Benoît DE BOYSSON, Géraldine CENDRE, Jérôme BUISSON, Arthur BAS, Christophe COQUELET, Marie-Claude EYRAUD.

**Excusés ayant donné procuration :**

Charline LIOTIER pouvoir à Isabelle MAISTRE, Leïna CHAÏBI pouvoir à Nadia OULED SALEM, Béatrice MORIN pouvoir à Sylviane CHENE, Jean-Luc ROUX pouvoir à Alexa CORTINOVIS, Zarouhine CALMUS pouvoir à Benoît DE BOYSSON.

**Secrétaire de séance :** Mandy PERRET-MEDEVIELLE

**Rapporteur :** Jean-François DEBAT

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Bourg-en-Bresse a été approuvé le 23 juin 2025. Il nécessite d'être modifié à la marge pour permettre la corrections d'erreurs matérielles.

**Motivation et opportunité de la décision**

4 erreurs matérielles nécessitent l'évolution du PLU par voie de modification simplifiée. Il s'agit de :

- La rectification du zonage UX sur le site de Renault Trucks ;
- La rectification du légendage des OAP ;
- La rectification du légendage des emplacements réservés concernant le site de l'Hôtel Dieu ;
- La rectification du légendage de la zone Nt.

Par arrêté municipal n°21 du 2 Avril 2026, Monsieur le Maire a prescrit cette modification simplifiée. Comme le prévoit le code de l'urbanisme, celle-ci ne sera pas soumise à enquête publique mais à mise à disposition du public, dont les modalités sont précisées par la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 à L.153-48 ;  
VU la délibération du 23 juin 2025 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;  
VU l'arrêté municipal n°21 du 2 Avril 2026 prescrivant le lancement de la modification simplifiée ;  
VU le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;  
VU la Municipalité du 30 Mars 2026 ;

**A L'UNANIMITE des votants (42 voix), M. VON KIRCHACH Friedrich ne prenant pas part au vote concernant le domaine de la Garde.**

**DÉCIDE** de mettre le projet de modification simplifiée n°1, accompagné des avis des personnes publiques associées, ainsi que d'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé, à la disposition du public du mardi 5 mai 2026 au vendredi 5 juin 2026 (inclus).

**PRÉCISE** que chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place, et consigner éventuellement ses observations sur le registre. Pour rappel, les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie sont :

Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00, sauf jours fériés

Lieu : table de consultation, 2<sup>ème</sup> étage, à droite des escaliers

**PRÉCISE** que, pour la bonne information du public, le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville de Bourg-en-Bresse : <https://www.bourgenbresse.fr/715-plu.htm> et qu'il sera possible de transmettre un avis dématérialisé via l'adresse mail suivante : [miseadispotionpublic@bourgenbresse.fr](mailto:miseadispotionpublic@bourgenbresse.fr), ou par voie postale.

**PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

#### **Impacts financiers**

Néant